

CSPS07 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 2 : PHASE CONCEPTION

*Opérations de catégorie 2 : volume des travaux compris entre 500 et 10.000 hommes-jours
(soit environ 300.000 € à 6 millions € de travaux)*

PUBLIC CONCERNE - PREREQUIS REGLEMENTAIRE :

- Pour la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage : justifier d'une expérience de 5 ans minimum en architecture, ingénierie ou maîtrise d'œuvre

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Les compétences à acquérir sont d'ordre juridique, méthodologique, organisationnel et technique en lien avec la mission à exercer auxquelles s'ajoute l'acquisition de savoir-faire professionnels généraux et particuliers selon la catégorie d'opération et la phase d'activité pour laquelle le participant sera missionné.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Mettre en œuvre les mesures de coordination SPS au cours de la phase conception

ITINERAIRE PEDAGOGIQUE :

Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 1	Connaître le cadre législatif et réglementaire des opérations de bâtiment et génie civil - Mission SPS <ul style="list-style-type: none">- Articulation droit communautaire / droit français- Hiérarchie des textes / Statut des normes / Position de la jurisprudence- Principaux textes législatifs et réglementaires encadrant la construction et la prévention des risques- Code du travail : règles de coordination SPS, règles de prévention technique- Sources documentaires et de prescription pour le coordonnateur
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 2	Positionner le jeu des acteurs de la construction <ul style="list-style-type: none">- Pôle « maîtrise d'ouvrage » (public/privé, Maîtrise d'Ouvrage Déléguée - MOD, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - AMO) : le donneur d'ordre- Pôle « maîtrise d'œuvre » : le concepteur du projet et le manager du chantier- Pôle « sécurité » : contrôleur technique / coordonnateur SPS- Pôle « entreprises » : majors vs PME/TPE, cotraitance, sous-traitance- Interaction entre ces différents intervenants de l'acte de construire Définir la chronologie d'une opération <ul style="list-style-type: none">- Déroulement d'une opération de construction dans le contexte réglementé de la Maîtrise d'Ouvrage Publique- Préparation du projet et phase conception- Exécution des travaux et phase réalisation- Exploitation de l'ouvrage et périodes de garantie
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 3	Faire le point sur les obligations et mission SPS <ul style="list-style-type: none">- Articles L4531, L4532, R4532 et R4533 du code du travail- Obligations pénalisées du maître de l'ouvrage- Catégories SPS des opérations (1, 2, 3 avec ou sans risques particuliers)- Cadre d'intervention et mission réglementaire du coordonnateur

CSPS07 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 2 : PHASE CONCEPTION

Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 4	Faire le point sur les obligations et mission SPS (suite) <ul style="list-style-type: none"> - Articles L4531, L4532, R4532 et R4533 du code du travail (suite) - Cadre d'intervention et mission réglementaire du coordonnateur (suite) - Autorité et moyens du coordonnateur, actions au titre des codes du travail, civil, pénal - Coordination SPS vs concertation SPS
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 5	Évaluer les risques sous l'angle « préventeur » <ul style="list-style-type: none"> - Approche statistique de l'accidentologie et des maladies professionnelles dans le BTP - Les différentes méthodes d'analyse de risques - Risques particuliers (arrêté du 25/02/03) - Échelles de risques - 10 familles de risques OPPBTP dans 5 secteurs d'activité - Méthode des 5 M
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 6	Évaluer les risques sous l'angle « coordonnateur » <ul style="list-style-type: none"> - Coordination SPS dans le BTP (Articles L4532-2 et L4532-4 du code du travail) – Rôle du coordonnateur SPS - Les principales familles de risques liées aux situations de coactivité : simultanée, successive et environnementale - Objectifs du Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage (DIUO) - Risques spécifiques liés aux interventions ultérieures sur l'ouvrage
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 7	Appréhender quelques risques spécifiques et les ressources disponibles pour le coordonnateur <ul style="list-style-type: none"> - Risques et réglementation associée aux travaux temporaires en hauteur (Articles R4323-58 à 90 du Code du Travail) - Risques et réglementation associée aux engins mobiles (Articles R4323-50 à 57 du Code du Travail) et aux engins de levage de charges ou de personnes (Articles R4323-29 à 49 et R4323-55 à 57 du Code du Travail) - Risques et réglementation associée aux travaux à proximité de réseaux aériens ou souterrains - Rôle des organismes institutionnels en matière de sécurité, gestion des relations avec l'inspection du travail, la CARSAT et l'OPPBTP - Ressources documentaires et sites internet
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 8	Élaborer le plan Général de Coordination (PGC) <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie d'élaboration du PGC et contenu réglementaire - Mesures d'organisation arrêtées par le maître d'œuvre - Mesures concrètes de coordination du coordonnateur découlant des sujétions organisationnelles - Démarches SCALP (Sécurisation des Circulations, des Accès et Livraison à Pied d'œuvre), METAH (Mutualisation des Équipements de Travail et d'Accès en Hauteur), MESA (Mise en Service Anticipée des Ascenseurs), DHOL (Document Harmonisé d'Organisation des Livraisons) - Plan d'Installation de Chantier (PIC) - Mode d'expression des préconisations SPS : distinguo entre obligations de résultat et de moyens, limitations liées à la vérification du respect sur le chantier - Affectation des sujétions CSPS (prorata proscrit) / Chapitres « VRD - installations sanitaires » / « secours »

CSPS07 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 2 : PHASE CONCEPTION

Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 9	<p>Maîtriser les risques chimiques, biologiques, CMR</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amiante, plomb, radon, etc. <p>S'approprier le dossier d'Intervention Ulérieure (DIU)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie d'élaboration du DIUO en phase conception - Liste des IU normalement prévisibles - Rappel des risques spécifiques aux IU (site occupé, réseaux en exploitation, incendie...) - Notion de mesures de prévention intégrées à l'ouvrage par le maître d'œuvre - Prévention complémentaire à mettre en œuvre lors des IU - Mise à jour du DIUO en fin de travaux
Uniquement en phase conception	Jour 10	<p>Savoir analyser des risques en phase conception : Etude de cas</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détection des risques sur des dossiers d'opération au stade « avant-projet » - Analyse des pièces graphiques-écrites et du calendrier - Rédaction d'un rapport mettant en évidence les risques majeurs du projet
Uniquement en phase conception	Jour 11	<p>Gérer les relations avec le Maître de l'Ouvrage - Maître d'œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Positionnement du coordonnateur sous la responsabilité du maître de l'ouvrage - Partenariat à développer avec le maître d'œuvre, techniques de sensibilisation aux problématiques de prévention des risques - Attentes spécifiques du coordonnateur vis-à-vis du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre en matière de PGC et de DIU - Traçabilité de la phase conception dans le registre-journal
Uniquement en phase conception	Jour 12	<p>Savoir analyser des documents pour la rédaction d'un PGC/DIU en phase conception : Étude de cas</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur la base de l'analyse de risques établie en journée 8 - Définition des « mesures-phares » pour la gestion des coactivités - Principales sujétions à envisager pour les interventions ultérieures
Uniquement en phase conception	Jour 13	<p>Étude de cas : PGC / DIU en conception (suite)</p> <p>Identifier le lien PGC-DIU et marchés de travaux / Analyse d'offres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Positionnement contractuel (ou non) du PGC dans les marchés de travaux - Intégration des sujétions du DIU dans les pièces établies par le maître d'œuvre - Identification du coût des prescriptions CSPS - Contribution du coordonnateur à l'analyse des candidatures et des offres des entreprises - Éventuel critère « sécurité » pour la sélection des entreprises - Évaluation CSPS des variantes proposées
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 14	<p>Maîtriser la communication d'un coordonnateur SPS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication verbale et non verbale - Techniques d'argumentation : convaincre sans manipuler - Communication écrite - Compétences professionnelles et valeurs

CSPS07 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 2 : PHASE CONCEPTION

Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 15	<p>Se préparer aux actions quotidiennes du coordonnateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste et organisation des actions du coordonnateur : visites, rendez-vous et réunions - Agenda de la coordination SPS <p>Connaître les enjeux et mécanismes des responsabilités pénales et civiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilités dans l'acte de bâtir : responsabilité civile (décennale ?) et pénale - Responsabilités en cas d'accident sur un chantier de BTP - Étude de jurisprudences : démarche de prévention attendues du maître de l'ouvrage, du maître d'œuvre, du CSPS et des entreprises de travaux - « Diligences normales » d'un CSPS - Préparation aux mises en cause pénale, bases des argumentaires de défense
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 16	<p>Savoir contractualiser sa mission SPS : modalités pratiques de coopération, honoraires, assurances</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contractualisation de la mission de coordonnateur : contexte public/contexte privé – spécificité des marchés à bons de commande - Outil nécessaire au bon déroulement de la mission : les MPC (Missions de prévention et de communication) - Contrat SPS : clauses génériques ; modalités de paiement, mesures coercitives, conditions de réalisation - Clauses spécifiques : caractère intuitu personae de la mission, « autorité et moyens », temps à consacrer - Argumentaire commercial - Intégration du BIM et du LEAN - Calcul des honoraires : temps, coût horaire, prestations matérielles - Clauses sensibles des contrats d'assurance : activités garanties, montant des dommages assurés, franchises, exclusions

CONTENU PEDAGOGIQUE DETAILLE :

- Conformément à l'annexe II.2 de l'arrêté du 26 décembre 2012

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Un projet pédagogique original et reconnu, organisé autour de compétences de consultants maîtrisant parfaitement le dispositif.
- Une alternance d'apports pédagogiques, d'études de cas, d'échanges et de mises en situation permettant l'acquisition d'un savoir-faire pratique pour la conduite des missions SPS.
- Un support pédagogique de qualité constitué par un fonds documentaire spécifique, des documents ressources destinés à la bibliothèque de base du coordonnateur sécurité.

MODALITES D'EVALUATION ET VALIDATION :

- A l'issue de cette formation, l'évaluation des compétences acquises est réalisée par un jury professionnel. Sa validation permet d'obtenir une attestation de compétences (conformément à l'annexe I du décret du 26 décembre 2012) et d'exercer la mission de coordonnateur SPS en phase conception sur des opérations de catégorie 2.
- INDICATEURS DE PERFORMANCE
 - 99 % de réussite
 - 96 % de stagiaires satisfaits
 - 99 % d'intégration à un poste de CSPS

CSPS07 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 2 : PHASE CONCEPTION

PROFIL FORMATEURS :

- Consultants formateurs de coordonnateurs SPS, experts dans le domaine de la prévention des risques du BTP et disposant d'une attestation de compétence délivrée par l'OPPBTP.
- Référent pédagogique : voir sur notre site : www.credef.fr

PROGRAMMATION :

Nos formations se déroulent dans des structures ERP (Établissement Recevant du Public) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous vous informons que Marion SIMONUTTI, notre référent handicap, se tient à votre disposition afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place. Courriel : m.simonutti@credef.fr - Tél : 04.78.30.87.87

En fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur, le délai de mise en œuvre est habituellement de 15 jours (en moyenne).

1^{er} semestre 2024 à Paris

CSPS niveau 2 : phase conception (16 jours) – 112 heures Horaires : 9h00 – 17h30 – Pause déjeuner : 1h30	
Les 23, 24, 25, 26 janvier 2024 Les 06, 07, 08 février 2024 Les 20, 21 février 2024 Les 05, 06, 07, 08 mars 2024 Les 26, 27, 28 mars 2024 Le 29 mars 2024 : Évaluation professionnelle OU Les 09, 10, 11, 12 avril 2024 Les 23, 24, 25 avril 2024 Les 14, 15 mai 2024 Les 28, 29, 30, 31 mai 2024 Les 18, 19, 20 juin 2024 Le 21 juin 2024 : Évaluation professionnelle	4 600 € HT <div style="border: 1px solid red; padding: 5px;"> Code CPF : 237065 Consulter cette formation sur https://www.moncompteactivite.gouv.fr </div>

2^{ème} semestre 2024 à Paris

CSPS niveau 2 : phase conception (16 jours) – 112 heures Horaires : 9h00 – 17h30 – Pause déjeuner : 1h30	
Les 01, 02, 03, 04 octobre 2024 Les 15, 16, 17 octobre 2024 Les 28, 29 octobre 2024 Les 19, 20, 21, 22 novembre 2024 Les 09, 10, 11 décembre 2024 Le 12 décembre 2024 : Évaluation professionnelle	4 600 € HT <div style="border: 1px solid red; padding: 5px;"> Code CPF : 237065 Consulter cette formation sur https://www.moncompteactivite.gouv.fr </div>